

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Communication

Commission des affaires européennes

Communication de la présidente Danielle Auroi sur le déplacement en Bulgarie, les 1er et 2 février 2017

Mercredi
22 février 2017
Séance de 17 heures 30

**Présidence
de M^{me} Danielle Auroi**
Présidente



**COMMUNICATION SUR LE DÉPLACEMENT EN
BULGARIE**

LES 1^{ER} ET 2 FÉVRIER 2017

de Mme Danielle AUROI, Présidente

Réunion de commission du 22 février 2017

Les 1^{er} et 2 février derniers, j'ai effectué un déplacement en Bulgarie centré sur les deux sujets majeurs que sont les réformes en cours en matière d'État de droit et la crise des migrants.

Lors de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, le 1^{er} janvier 2007, ces deux pays ont été soumis à un mécanisme de coopération et de vérification (MCV) afin de suivre les progrès qu'ils ont à accomplir en matière, notamment, d'indépendance de la justice et de lutte contre la corruption et la criminalité organisée. La Commission européenne a rendu public, en janvier 2017, son rapport annuel sur la Bulgarie et, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du MCV, a fait le bilan des réformes intervenues.

C'est peu dire que ce bilan est mitigé, malgré les réformes qui ont été mises en œuvre. Le fonctionnement de la justice est toujours défaillant, en particulier s'agissant de la lutte contre la corruption, les poursuites et les condamnations restant très rares. La corruption demeure ainsi une pratique répandue jusque dans les grandes institutions publiques. L'une d'entre elle a ainsi publié un appel d'offre pour le renouvellement de son parc automobile, lequel exigeait pour les véhicules un réservoir de 27,6 litres précisément. Une seule voiture respectait ce critère et son constructeur (allemand) a naturellement remporté le marché, en juste et évident retour d'une commission versée.

Le MCV reste donc, dix ans après son instauration, pertinent. Il l'est d'autant plus que 72 % des Bulgares le soutiennent, voyant dans cet instrument le seul moyen de pression pour contraindre les autorités bulgares, dans lesquelles ils n'ont pas confiance, à adopter les réformes nécessaires. En effet, si peu de progrès ont été accomplis en dix ans, c'est principalement en raison du faible soutien aux réformes dans les partis politiques, malgré leurs déclarations publiques, et de la résistance de la justice, très conservatrice, et notamment du Parquet, qui joue par ailleurs un rôle politique ambigu.

Comme vous le savez, des élections présidentielles ont eu lieu en novembre, qui ont porté au pouvoir un nouveau président, le Général Roumen Radev, soutenu par le parti socialiste bulgare. Le Parlement a été dissous et des élections législatives ont été convoquées pour fin mars. Il reste à espérer que le gouvernement issu de ces élections prenne la mesure du retard de la Bulgarie en matière d'État de droit et adopte les réformes nécessaires.

L'autre sujet qui a nourri mes entretiens à Sofia était bien sûr la crise des migrants qui, il faut encore et toujours le rappeler, sont des réfugiés fuyant des zones de guerre.

La Bulgarie a une frontière commune avec la Turquie et est donc située sur la « route des Balkans ». Pourtant, elle n'a pas connu un afflux massif de réfugiés comme la Grèce voisine car une frontière terrestre est, naturellement, plus facile à fermer qu'une frontière maritime. La frontière bulgare-turque est ainsi particulièrement contrôlée puisqu'à une clôture haute de trois mètres a été construite sur toute sa longueur, complétée par une route sur laquelle circulent des milliers de gardes-frontières bulgares renforcés par les gardes-frontières européens qui y sont déployés depuis octobre 2016, sans parler des « milices citoyennes » dont l'action illégale aux frontières est régulièrement dénoncée par les ONG.

Au total, seuls 13 000 réfugiés sont actuellement en Bulgarie, pour l'essentiel Irakiens et Afghans, en attente d'un passage vers le Nord de l'Europe. En revanche, il n'y a quasiment plus de réfugiés syriens.

Cette crise a mis en évidence les inconvénients, pour la Bulgarie, de n'être pas membre de l'espace Schengen. En effet, elle n'a pas accès à toutes les bases de données européennes, ce qui complique considérablement sa gestion des réfugiés. Toutefois, les perspectives d'adhésion de la Bulgarie à Schengen sont pour le moment bloquées, même si elle en respecte tous les critères, et ce blocage est mal perçu dans le pays. Certes, il n'y a pas de lien juridique entre le MCV et l'adhésion à Schengen mais il est évident que c'est le retard de la Bulgarie en matière d'État de droit et de lutte contre la corruption et la criminalité organisée qui est le principal facteur de blocage.

Cependant, bien que ne faisant pas partie de Schengen, de très nombreux Bulgares ont émigré vers le Nord de l'Europe, notamment en Allemagne et au Royaume-Uni, à la recherche d'opportunités professionnelles. Cette émigration n'est pas sans poser des difficultés en Bulgarie qui se vide en partie de sa jeunesse et de ses compétences. J'ai ainsi été surpris d'apprendre que les entreprises françaises présentes dans le pays avaient des difficultés à recruter des locaux et que, plus surprenant encore, elles faisaient venir des jeunes français, notamment dans le secteur des nouvelles technologies, qui se développe rapidement en Bulgarie. Ces jeunes français sont attirés par un niveau de vie meilleur qu'en France. La question des migrations, en Bulgarie, va donc bien au-delà de celle des réfugiés.

Compte tenu de l'ordre du jour très chargé de la réunion d'aujourd'hui, j'ai été très brève sur des sujets qui auraient nécessité de plus amples développements. J'ai cependant estimé important de vous faire part, même brièvement, de mes constatations s'agissant d'un pays qui, dans moins d'un an, va prendre la présidence de l'Union européenne.